
NOUS CONTACTER**VOTRE AGENT GENERAL D'ASSURANCE EXCLUSIF****AXA FRANCE****LEO ET ASSOCIES**

PARC ASTREA ZAC LAFAYETTE

27 A RUE CLEMENT MAROT

25000 BESANCON

☎ **03 81 48 32 32**✉ **agence.leoetassocies@axa.fr****N° ORIAS 13 004 680 (MATHIEU LEO)****www.orias.fr**

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat

Responsabilité Civile Entreprise

0000433421360703**Assurance et Banque****SAS SCIERIE CHAUVIN FRERES**

ROUTE DE FRASNES

39250 MIGNOVILLARD

ATTESTATION D'ASSURANCE

Responsabilité Civile Entreprise

LE 7 JUILLET 2025

Madame, Monsieur,

Nous certifions que l'entreprise **SAS SCIERIE CHAUVIN FRERES** dont le siège social se situe **ROUTE DE FRASNES 39250 MIGNOVILLARD** est titulaire du contrat d'assurance Responsabilité Civile Entreprise à effet du **1er juillet 2024**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- Exploitation forestière : gestion forestière, achat de bois sur pied, bucheronnage, débardage ;
 - Scierie : écorçage, débit, sciage, rabotage, séchage, traitement du bois par trempage, menuiserie ;
- Pour propre compte et à façon.
- Négoce et/ou vente de coproduits pour valorisation ;
 - Fabrication et négoce de bois d'oeuvre et dérivés ;
 - Fabrication, négoce et distribution de pellets.
 - Activité des sociétés de holding pour propre compte.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

Période de validité :

Du 1er juillet 2025 au 1er juillet 2026

Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie et est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager AXA, en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 7 juillet 2025.

Mathieu Godart

Directeur IARD



J

Montants des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
RC Avant livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	9 100 000 € par sinistre
Les dommages corporels	9 100 000 € par sinistre
Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que les biens confiés)	2 000 000 € par sinistre
Les dommages immatériels non consécutifs	250 000 € par sinistre
Les dommages aux biens confiés	220 000 € par sinistre
RC Après livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	2 200 000 € par année d'assurance
Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2 200 000 € par année d'assurance
Les dommages immatériels non consécutifs	250 000 € par année d'assurance
Les frais de dépose / repose (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Les frais de retrait (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Autres garanties	
Risques environnementaux - de pollution	750 000 € par année d'assurance
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	750 000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100 000 € par année d'assurance